

La vie du contrat

et les outils de mise en œuvre

Le Conseil de territoire

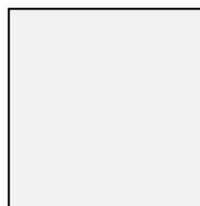
Instance de concertation locale, le Conseil de territoire réunit les représentants élus et techniques du Département et de la communauté de communes. Il peut aussi associer d'autres acteurs du territoire. Il est chargé de la déclinaison opérationnelle du contrat et est composé, *à minima*, comme suit :

Les élus référents pour Creuse Sud Ouest

	Sylvain GAUDY Président de La Communauté de communes
---	---

	Martine LAPORTE Vice-Présidente en charge des finances et des travaux
--	--

	Jean-Claude TRUNDE Vice-Président en charge de l'économie des finances et des travaux
--	---

	Jean Yves GRENOUILLET Vice-Président en charge des services à la personne
---	--

L' élu référent pour le Département de la Creuse



Nicolas SIMONNET
Vice-président du Conseil
départemental, en charge du
Développement des
territoires

La durée du contrat

Conclu pour une durée de 5 ans (2019 – 2023), le Contrat Boost'ter prévoit une clause de revoyure en 2021 afin de prendre en compte les évolutions constatées lors de leur mise en œuvre. Dans un souci d'adaptabilité et de souplesse, des ajustements au fil de l'eau seront toutefois possibles en dehors de cette période de révision.

Une enveloppe pour la mise en œuvre du contrat

Une enveloppe d'un montant de **355 000 €** est allouée à Creuse Sud-Ouest pour soutenir les projets d'investissement structurants du territoire sur la durée du contrat.

Un soutien à l'ingénierie territoriale

Le Département de la Creuse poursuit le soutien qu'il apporte depuis de nombreuses années à l'ingénierie sur les territoires. Dans le cadre du contrat Boost'ter, ce soutien fera l'objet d'un financement à part entière de 20 000 € par an durant 5 ans, soit **100 000 € au total**. Il s'agit notamment d'apporter une aide complémentaire aux fonds Massif central sur le poste thématique « accueil ». Ce soutien pourra aussi être fléché sur un autre poste thématique, en fonction des priorités d'intervention de l'EPCI. En outre, le Département propose de soutenir dans chaque EPCI, un poste d'agent de développement, afin d'assurer la mise en œuvre et l'animation des contrats.

L'animation des contrats : d'autres dispositifs sont prévus par le Département pour faciliter les échanges entre partenaires et l'accompagnement des projets. Ceux-ci sont présentés dans le mode d'emploi.

Synthèse de la stratégie partagée

Des potentialités, vecteurs d'attractivité

« Identifier et conforter les initiatives du territoire pour nourrir une nouvelle ambition d'attractivité »

Creuse- Consolidier l'offre de services, créatrice de lien social

Enjeu 1 : Structurer et harmoniser les services aux habitants

Enjeu 2 : Poursuivre le développement culturel

Enjeu 3 : Soutenir et accompagner les initiatives locales

Sud - S'appuyer sur les ressources naturelles et patrimoniales

Enjeu 1 : S'appuyer sur les atouts du territoire

Enjeu 2 : Préserver les ressources, vectrices d'un développement touristique durable

Enjeu 3 : Poursuivre la dynamique « circuits de proximité »

Ouest - Opérationnaliser une politique forte d'attractivité

Enjeu 1 : Affirmer la place des centre-bourg

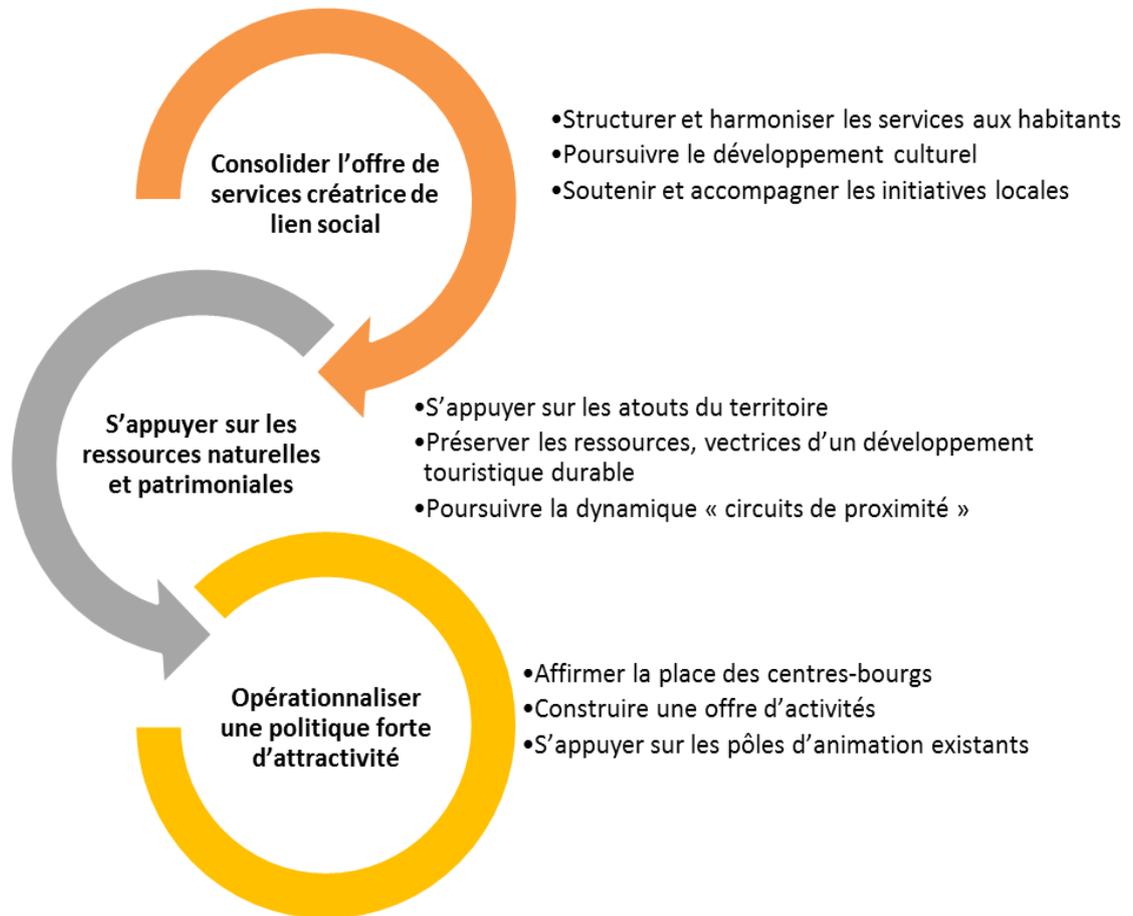
Enjeu 2 : Construire une offre d'activités

Enjeu 3 : S'appuyer sur les pôles d'animation existants

MESURE PILOTE : Repenser les relations entre les communes et l'EPCI

INGENIERIE SOUTENUE : à définir ultérieurement

Schéma de la stratégie partagée



Mesure pilote :
Repenser les relations entre les communes et l'EPCI

Des potentialités, vecteurs d'attractivité

« Identifier et conforter les initiatives du territoire pour nourrir une nouvelle ambition d'attractivité »

Ce territoire se caractérise par la présence de nombreuses ressources physiques et une richesse des initiatives issue notamment d'une dynamique associative. Fort de ces atouts, la stratégie proposée s'appuie sur une volonté de consolider l'existant, de le faire monter en puissance pour servir la définition d'une politique d'accueil visant à renforcer l'attractivité du territoire.

Consolider l'offre de services créatrice de lien social

Éléments de contexte

Territoire bien structuré et proactif en termes de développement culturel favorisant le lien social et reconnu comme territoire prioritaire et exemplaire par la DRAC. Une vie sociale dynamique avec un secteur petite enfance correctement doté et en cours de structuration. Ce potentiel humain vient compléter les ressources physiques du territoire constituant un terreau particulièrement fertile.

ENJEU N°1 : Structurer et harmoniser les services aux habitants

Objectifs :

- Renforcer l'offre d'accueil sur la petite enfance
- Proposer des services mieux adaptés aux besoins des familles
- Structurer une offre de mobilité sur le territoire
- Se positionner comme « facilitateur » sur le territoire
- Renforcer et accentuer les démarches de mutualisation de services

ENJEU N°2 : Poursuivre le développement culturel

Objectifs :

- Fédérer les acteurs culturels
- Maintenir l'itinérance de l'action culturelle
- Accompagner le développement et la mise en réseau des lieux de résidence sur le territoire
- Renforcer le réseau de lecture publique pour en faire un axe de développement culturel
- Conforter l'image positive du territoire

ENJEU N°3 : Soutenir et accompagner les initiatives locales

Objectifs :

- Renforcer le soutien aux associations
- Mettre en réseau les acteurs de proximité
- Accompagner les porteurs de projets
- Renforcer la place de l'économie sociale et solidaire
- Encourager l'implication citoyenne

S'appuyer sur les ressources naturelles et patrimoniales

Éléments de contexte

La forte présence de la forêt, un environnement préservé et qualitatif (ruisseau Le Pic labellisé « Rivière sauvage ») ou encore de nombreux sites patrimoniaux irriguant le territoire (tour Zizim, Maison Martin Nadaud, village de Masgot...), constituent le socle de l'identité locale. Conforter, développer et organiser ces ressources participent à la valorisation du territoire, une priorité affirmée notamment dans le cadre du projet de territoire.

ENJEU N°1 : S'appuyer sur les atouts du territoire

Objectifs :

- Préserver et valoriser les ressources
- Valoriser la forêt comme axe majeur de la biodiversité
- Promouvoir et renforcer la qualité de l'eau
- Renforcer l'identité locale et valoriser le patrimoine paysager et naturel
- Identifier les complémentarités

ENJEU N°2 : Préserver les ressources, vectrices d'un développement touristique durable

Objectifs :

- Définir le projet touristique de territoire et affirmer le positionnement marketing
- Renforcer l'attractivité touristique
- Structurer le secteur touristique et renforcer l'hébergement touristique
- Accompagner les porteurs de projets et professionnalisation de la filière

ENJEU N°3 : Poursuivre la dynamique « circuits de proximité »

Objectifs :

- Promouvoir et soutenir les filières locales dont l'alimentation de proximité
- Approvisionner la restauration collective
- Encourager et développer les nouvelles pratiques agricoles
- Anticiper les besoins des acteurs de la filière (producteurs, cuisiniers...)
- Organiser la logistique et l'approvisionnement (à l'échelle départementale)

Opérationnaliser une politique forte d'attractivité

Éléments de contexte

Si les actions précédentes s'appuient sur des potentiels existants représentant les atouts du territoire, les fragilités seront abordées et traitées au travers d'une politique d'accueil volontariste contribuant principalement à lutter contre le déclin démographique. La question de l'attractivité est une problématique centrale qui fait l'objet d'une candidature du territoire à l'appel à projet « Accueillir en Massif Central ».

ENJEU N°1 : Affirmer la place des centre-bourg

Objectifs :

- Restaurer l'attractivité des centre-bourg
- Considérer l'ensemble des pôles d'attractivité (centre-bourg, bourg relais...)
- Agir en faveur de l'amélioration de l'habitat et l'adapter aux besoins
- Encourager l'utilisation de matériaux locaux et biosourcés dans la construction
- Déterminer une politique globale d'aménagement des centre-bourg

ENJEU N°2 : Construire une offre d'activités territoriale

Objectifs :

- Développer la valorisation économique de l'environnement (lien direct avec l'éco-rénovation, le développement et le soutien de la filière forestière)
- S'appuyer sur les filières agricoles et alimentaires locales
- Repérer et qualifier des potentiels d'activités et d'innovation

ENJEU N°3 : S'appuyer sur les pôles de services et d'animation existants

Objectifs :

- Améliorer la qualité de l'accueil
- Développer le télétravail sur le territoire
- Faciliter l'installation de porteurs de projets par la création de portes d'entrée
- Déployer des équipements à finalité numérique



MESURE PILOTE

Repenser les relations entre les communes et l'EPCI

Dans le contexte de la fusion, la conduite de l'action publique communautaire est difficile à appréhender. Les élus communautaires doivent prendre en compte les effets de l'élargissement du périmètre tout en veillant à conserver la proximité avec les usagers.

Le partage d'une vision commune et le sentiment d'appartenance à un même territoire sont essentiels pour pouvoir construire une action cohérente et durable auprès des habitants d'aujourd'hui et de demain.

L'enjeu de cette mesure, c'est de permettre cette nécessaire mise en commun. Son ambition, c'est de faciliter l'avenir par le développement d'outils de transmission.

- Conforter le rôle des élus
- Redonner le pouvoir d'agir au sein de l'EPCI
- Accompagner et outiller les élus



Une équipe pour vous accompagner

La Direction de l'Animation Territoriale du Conseil départemental de la Creuse
est chargée d'assurer le suivi des contrats Boost' ter.
Elle est située au Pôle Stratégies Territoriales
14 avenue Pierre Leroux à Guéret

Votre interlocuteur technique est Aurélie FONTAINE

05.44.30.29.60 / afontaine@creuse.fr

Votre interlocuteur administratif et financier est Nadège FREMONT

05.44.30.29.57 / nfremont@creuse.fr